



**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION**

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**BUREAU NATIONAL D'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE**



**ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET DE
CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION D'UN PIPELINE, DU BLOC AGADEM
A LA FRONTIERE NIGERO-BENINOISE POUR EXPORTATION DES
HYDROCARBURES**

Bureau National d'Évaluation Environnementale

Dr Nassourou Issa
Directeur National EIES

&

Hassane Djibrilla Cissé, Ph.D
Directeur Général

Montréal du 27 au 31 mars 2023

Introduction

- Le Niger est un vaste pays sahélien enclavé s'étendant sur 1 267 000 km² qui dispose d'importantes quantités de pétroles estimées à 350 millions de barils.
- Le premier puits de pétrole foré au Niger date de 1958 avec les travaux de recherches de la société française PETROPAR
- Mais, c'est surtout au début des années 90 que l'exploration pétrolière au Niger a connu un nouvel essor, grâce à la mise en œuvre d'un vaste programme d'interprétation des données géologiques et géophysiques ayant débouché sur la délimitation de nouveaux blocs ouverts à l'exploration
- Ainsi, les recherches de pétrole se sont révélées positives en termes économiques dans le bloc d'Agadem, situé dans le bassin de Termit, au Sud-Est du Niger, couvrant une superficie de 27516 km², avec les travaux du groupe chinois appelé China National Petroleum Corporation Niger Petroleum (CNPCNP)
- Depuis novembre 2011 à la faveur d'un contexte mondial favorable et une volonté politique affichée que le Niger est rentré dans le cercle des pays producteurs et exportateurs du pétrole

Introduction

- Déjà en 2008, la République du Niger a signé un Contrat de Partage de Production (CPP) sur le bloc d'Agadem avec la China National Oil and Gas Exploration and Development (CNODC)
- Cette société a cédé tous ses droits et obligations à la China National Petroleum Corporation Niger Petroleum (CNPCNP) SA
- Ainsi, après l'obtention de la Grande AEE (Autorisation Exclusive d'Exploitation) par la CNPCNP S.A., définissant les conditions d'exportation du brut, il y a eu la création de la Société WAPCO Niger S.A. (West African Pipeline Company)
- C'est une société de droit nigérien avec un capital de 10.000.000 CFA Francs au Registre du Commerce et de Crédit Mobilier de Niamey
- Au Niger, WAPCO Niger S.A. a principalement en charge de la construction d'un pipeline, du transport par pipeline (exportation) et de la vente du pétrole brut.

Objectifs du projet

- L'objectif principal de ce projet est de permettre au Niger d'exporter son pétrole brut à travers le pipeline, d'Agadem (Niger) à la station terminale de Sémé Podji au Bénin.

- De façon spécifique, il s'agit de:
 - ✓ *Assurer la promotion et le développement de l'industrie pétrolière*
 - ✓ *Construire et exploiter un pipeline pour transporter les hydrocarbures (450 x 10⁴ Tonnes de pétrole brut / an soit 32,850,000baril/an) de Koulélé (Agadem) à la Frontière du Benin (à l'ouest de Malanville) sur une longueur de 1293 km*
 - ✓ *Construire et exploiter six (6) stations de pompages de brut équipées*
 - ✓ *Construire trente-sept (37) stations de valves (valves stations) dont 10 à surveillance automatique (téléguidée) et 27 manuelles*
 - ✓ *Appliquer les meilleures méthodes et mesures (zéro accident/incident – zéro pollution) dans le cadre du transport des hydrocarbures*

Quels sont les régions traversées par le projet ?

Régions traversées	Nombre des départements traversés par région	Distance en km
Diffa	1	150
Zinder	5	421
Maradi	3	231
Tahoua	3	211
Dosso	4	280
Total	16	1293

REPUBLIQUE DU NIGER

ETUDE D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL APPROFONDIE DU PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION D'UN PIPELINE, DU BLOC AGADEM A LA FRONTIERE NIGERO-BENINOISE POUR L'EXPORTATION DE PETROLE BRUT

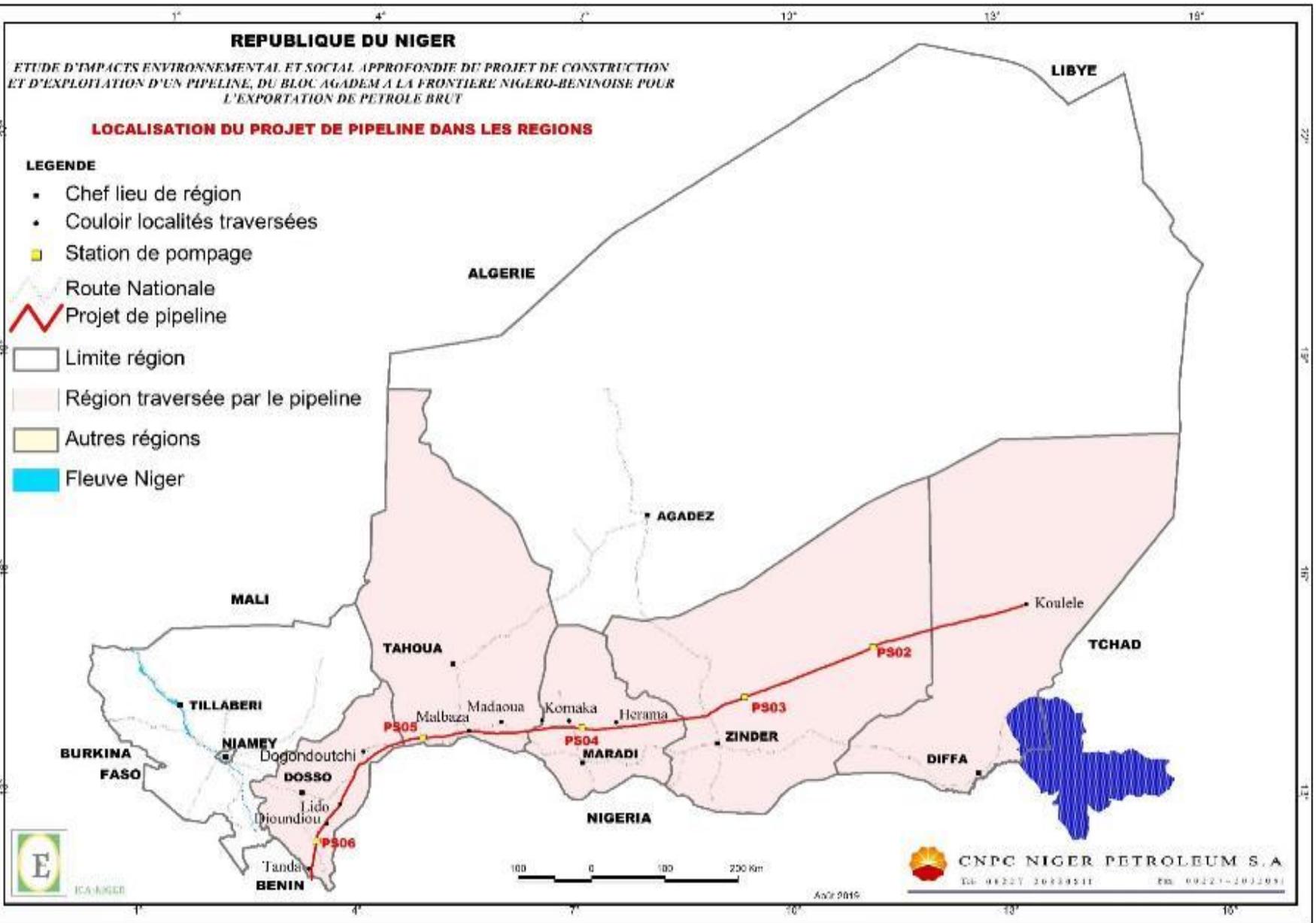
LOCALISATION DU PROJET DE PIPELINE DANS LES REGIONS

LEGENDE

- Chef lieu de région
- Couloir localités traversées
- Station de pompage

Route Nationale
Projet de pipeline

- Limite région
- Région traversée par le pipeline
- Autres régions
- Fleuve Niger



Quels sont les impacts du projet ?

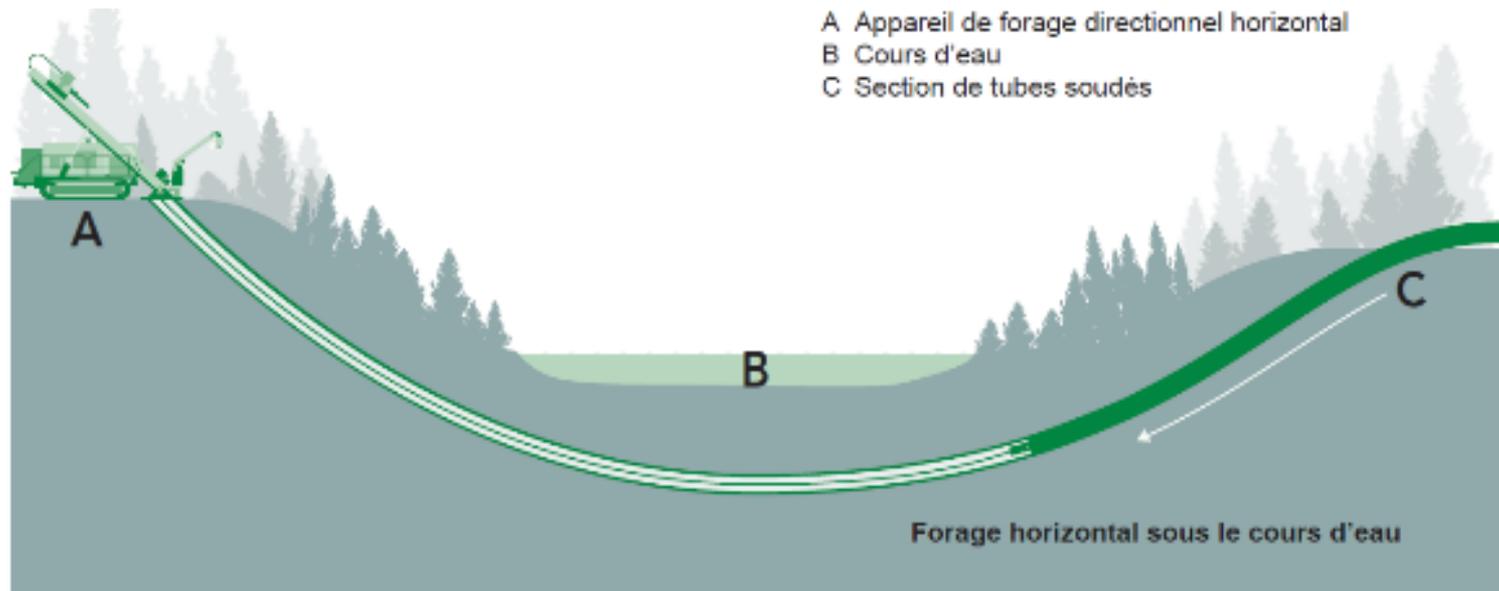
- **Impacts positifs**

- ✓ *Recrutement de la main d'œuvre : techniciens, manœuvres, chauffeurs*
- ✓ *Contribution pétrolière au PIB de 4 % en 2017 à 24 % en 2025*
- ✓ *Augmentation de la part du pétrole dans les recettes de l'Etat*
- ✓ *Augmentation de façon significative du temps et des coûts liés au transport du brut*
- ✓ *Réduction des risques d'accident et des déversements accidentels liés au transport par les camions citernes*

- **Impacts négatifs**

- ✓ *Occupation foncière, notamment avec la perte des superficies agricoles et pastorales ;*
- ✓ *Perte des sources de subsistance des populations rurales avec la destruction des productions agricoles ;*
- ✓ *Occupation des terres sous régime spécial, notamment les zones forestières (Forêt de Foga Béri) ;*
- ✓ *Perturbation des écoulements de surface (fleuve Niger qui est une zone humide)*

NB: *Pour la traversée de cours d'eau, la technique de Forage Directionnel Horizontal (FDH) sera utilisée afin de minimiser la perturbation de ces zones écologiquement vulnérables à savoir le lit et les berges des cours d'eau*



Forage horizontal sous le cours d'eau

Source : Etude de faisabilité du projet, 2018



Vue des activités agricoles sur l'emprise du pipeline



Vue des maisons susceptibles d'être impactées



Vue des formations végétales susceptibles d'être impactées

PGES du projet

Un PGES a été élaboré pour prévenir, minimiser, atténuer ou compenser les impacts environnementaux et sociaux négatifs ou pour accroître les impacts positifs du projet.

Il est composé de quatre (4) programmes ci-dessous :

- le programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts ;
- le programme de surveillance environnementale ;
- le programme de suivi environnemental ;
- le programme de renforcement des capacités des acteurs.

Programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts

Il décrit les éléments ci-dessous :

- *les phases de mise en œuvre des mesures ;*
- *les composantes du milieu qui peuvent être affectées ;*
- *les impacts par phase ;*
- *les mesures d'atténuation et de bonification des impacts ;*
- *les responsables de mise en œuvre des mesures ;*
- *les indicateurs de mise en œuvre des mesures ;*
- *les coûts de mise en œuvre des mesures*

Programme de surveillance environnementale

Il décrit les éléments ci-dessous :

- *les phases des travaux durant lesquelles les mesures seront mises en œuvre ;*
- *les composantes du milieu qui peuvent être affectées ;*
- *les impacts en fonction des phases ;*
- *les mesures d'atténuation et de bonification des impacts ;*
- *les responsables de la surveillance/contrôle de la mise en œuvre des mesures ;*
- *les indicateurs à renseigner au cours de la surveillance/contrôles*

Programme de suivi environnemental

Il décrit les éléments ci-dessous :

- *les éléments de l'environnement à suivre ;*
- *les paramètres de suivi ;*
- *les actions à réaliser ;*
- *les indicateurs de suivi ;*
- *les responsabilités de mise en œuvre et de suivi ;*
- *la fréquence du suivi et*
- *les coûts de l'action à réaliser ainsi que du suivi de sa mise en œuvre*
- *Le suivi va concerner les éléments suivants: sol, air, eau, végétation, ambiance sonore, sécurité et santé.*
- *Les indicateurs :* les concentrations en éléments physico- chimiques et bactériologiques, le niveau piézométrique, la concentration de l'air en éléments comme le SO₂, le NO₂, le niveau de bruit, le taux de réussite des plantations, les résultats des visites médicales,

Programme de renforcement des capacités

Il est prévu des formations sur les thèmes suivants :

- *Internalisation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;*
- *Formation - sensibilisation sur les enjeux environnementaux du projet ;*
- *Formation en évaluation environnementale et sociale appliquée aux projets pétroliers ;*
- *Gestion des déchets industriels : cas d'un projet de pipeline ;*
- *Gestion des risques industriels,*

Conclusion

- ✓ *L'EIES a été réalisée, conformément à la procédure nationale en matière d'EE, définie par le décret n°2019-027/PRN/MESU/DD du 11 janvier 2019, portant modalités d'application de la loi n°2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger ;*
- ✓ *Pour veiller à la prise en compte des dimensions environnementales et sociales avec le projet de Pipeline export (Niger-Bénin), une convention a été signée entre WAPCO-Niger et le BNEE, pour permettre à ce dernier de contrôler les impacts dudit projet.*

Je vous remercie

